

Compte-rendu du CDAS du 14-10-2016

La CGT est inquiète pour l'avenir de l' action sociale (voir déclaration liminaire).

Après la diminution, voire la suppression, des subventions accordées aux opérateurs associatifs (exemple : ALPAF), une enquête du Secrétariat Général vise les restaurants administratifs servant moins de 50 repas par jour quant à leur viabilité et leur équilibre financier.

Le Secrétariat Général considérant qu'un restaurant n'est viable qu' à partir de 50 rationnaires par jour !

Dans notre département, 2 sites sont concernés :

Site Portalis :

Le nombre de rationnaires du restaurant est conforme (63,72 repas par jour en 2015) mais son organisation est trop coûteuse. Actuellement, la société 7000 emploie 2 agents (1,5 ETP) alors que le Secrétariat Général ne veut subventionner qu'1 ETP pour 60 rationnaires.

La Direction souhaite revoir l'organisation de la confection des repas pour réduire les coûts et envisage que les repas ne soient plus préparés sur place.

La CGT rappelle que ces employés confectionnent sur place les repas à base de produits locaux, les servent, les encaissent et assurent la vaisselle, le rangement et le ménage. Toutes ces tâches sont un gage de qualité et de confiance pour les agents et sont impossibles à réaliser par un seul temps plein.

Chinon (RAHIC) :

Une réunion est prévue rapidement entre le Président de l' Association (Mr Besnard), le Président du CDAS (Mr Ruffié) et le délégué des Services Sociaux (Mr Deniau) pour étudier la situation. Actuellement, 15 à 17 repas sont servis chaque jour.

Titres Restaurant :

Un nouveau marché de titres restaurant dématérialisés a été notifié en juillet à la société Natixis (pour remplacer Sodexo). Le déploiement se fera en janvier 2017, il s'agira d'une carte nominative, de type bancaire à 4 chiffres. Le plafond de dépenses journalier est limité à 19 €, la carte est utilisable sur toute la France, chez les restaurateurs et commerçants équipés d'un terminal de paiement électronique, tous les jours, sauf dimanches et jours fériés. Le nombre d'utilisation n'est pas limité et le débit s'effectuera au centime près. Le crédit disponible sur la carte en fin d'année sera reporté sur l'année suivante. Elle sera chargée tous les mois, du montant correspondant à la dotation de titres de l'agent. Il sera possible de gérer sa carte par téléphone, smartphone ou sur un espace personnel sécurisé.

Assistante de Service Social :

Des difficultés aussi dans ce domaine.

La région Centre-Poitou-Charente fonctionne actuellement avec seulement la moitié de ses effectifs; ce qui oblige notre assistante (Mme Haeffelin) à effectuer des permanences dans d'autres départements afin d'assurer la continuité de service.

La situation des agents ne s'améliore pas. En effet, un nombre important d' aides financières ont été demandées (notamment en cas d' endettement et de séparation) cette année. Elles n'ont pas toutes abouti (7 refus ont été opposés par la hiérarchie de Mme Haeffelin).